

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 6 NOVEMBRE 2020 à 18 h 30
Convocation du 27 octobre 2020

Le conseil municipal s'est réuni à la Salle des Fêtes

PRESENTS : Mesdames et Messieurs LAMASSIAUDE Jean-Michel, THIBAUD Pierre, NOVION Nathalie, BOBAN Gérard, ARNAUD François, VIVES BIAUGEAUD Delphine , BRACHET Jean-Michel, MACETTI Sylvain ,BETZ Jean-Michel, GAURE Sophie Nadia, FOCQUENOY Sylvie, PINARD Xavier

ABSENTS EXCUSES : LAUBUGE Annick représentée par BOBAN Gérard, BREUILH Quentin

La séance est présidée par Monsieur LAMASSIAUDE, Maire,

Madame NOVION Nathalie a été désignée secrétaire pour cette séance,

Madame le Maire propose au conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour du Conseil Municipal, concernant la création d'un budget annexe « Vente d'un terrain 19 Rue du Pont Laveyras – Lotissement La Borie1 » le conseil municipal accepte la proposition à l'unanimité.

***APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 04 SEPTEMBRE 2020**

***DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCATIF 2020**

Dans le cadre du plan de relance une dotation de soutien à l'investissement locatif (DSIL) exceptionnelle pour 2020

Le conseil municipal , après en avoir délibéré décide:

-De la réalisation des travaux de rénovation dans le cadre de la transition écologique des logements locatifs pour un montant de 15.437,85 €,

-De solliciter auprès des services de l'Etat une subvention DSIL exceptionnelle 2020 à hauteur de 40 % des travaux H.T.

***PAPETERIE DE VAUX**

Des travaux de couverture doivent être réalisés sur les toitures, Un devis avait été établi pour un montant TTC de 28.779,60 €. Ce devis devrait être réexaminé , il serait judicieux de tenir compte de suppléments de travaux liés à des dégradations supplémentaires

Des subventions doivent être sollicités auprès des services de l'Etat via la DRAC, de la Région et du Département.

La programmation des subventionnements se fera sur 2021

*** PROJET ACQUISITION DE TERRAIN**

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

-décide de l'acquisition des parcelles AB 116, AB 122, AB 123, Rue des Ecoles d'une contenance cadastrale totale de 2989 M2, au prix de 20.000 €

- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de l'acte à intervenir devant Maître DELCROIX-Notaire à Saint-Yrieix-La-Perche

***PROJET ACQUISITION MATERIEL DE VOIRIE**

Le maire présente le projet d'acquisition d'un aspirateur à feuilles et un devis de 4926 € H.T. soit 5911,20 € TTC. Il indique que dans un esprit de mutualisation cet achat pourrait se faire avec la Commune de Savignac Lédrier.

Le conseil municipal donne son accord à l'acquisition d'un appareil à feuilles en commun avec la Commune de Savignac-Lédrier les modalités restant à définir.

***VENTE DE LOT LOTISSEMENT LA BORIE1**

Pouvoir est donné à l'unanimité à Monsieur le Maire pour la signature de l'acte à intervenir pour la vente du lot 7 du lotissement La Borie d'une contenance de 1205 M2. Le prix de vente est fixé à 6 €

T.T.C. le M2 conformément à la délibération du conseil municipal du 20 septembre 2019

***DECISIONS MODIFICATIVES**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les décisions modificatives suivantes :

A – BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

1- DM Littéraire 1

Au budget primitif 2020 :

-Dépenses de fonctionnement chapitre 042 : 27058 €

Il convient de lire 6811 : 27058 €

-Recettes d'investissement chapitre 040 : 27.058 €

Il convient de lire 28041582 : 27058

2- DM Littéraire 2

Au budget primitif 2020 il convient de lire Compte 65541 Contribution aux fonds de compensation des charges territoriales : 120.000 € au lieu du Compte 6554 : 120.000 €

3 - DM virement de crédit

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
023	Virement à la section d'investissement	-18.283			
6811	Dotations aux amortissements	+18.283			
	Total dépenses	0		Total Recettes	0

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
2151-84	Réseaux de voirie	-20.000	21531	Autres réseaux	+1.625,34
21578-94	Autre matériel et outillage de voirie	-4.000	28041582	Bâtiments et installations 040	+18.283,00
2313 112	Constructions	-6.000	021	Virement de la section de fonctionnement	-18.283,00
21578 84	Autre matériel et Outillage de voirie	+20.000			
2188 112	Autres immobilisations Corporelles	+6.000			
2188 94	Autres immobilisations Corporelles	+4.000			
21538	Autres réseaux	+1.625,34			
	Total Dépenses	+1.625,34		Total Recettes	+1.625,34

B- BUDGET ANNEXES ECOLES

DM

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
60621	Combustibles	-2.000,00	773	Mandats Annulés	+1.500,00
60628	Autres fournitures non stockées	+ 300,00			
60631	Fournitures d'entretien	+1.000,00			
615221	Bâtiments publics	+2.000,00			
6288	Autres services extérieurs	-1.300,00			
6413	Personnel non titulaire	+1.500,00			
	Total Dépenses	1.500,00		Total Recettes	1.500,00

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
2312-23	Agencements et aménagements	-4.000,00			
2184-18	Mobilier	+4.000,00			
	Total Dépenses	0		Total Recettes	0

***INSTAURATION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT**

L'article L 331-2 4° du code de l'urbanisme prévoit que les communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) compétent en matière de PLU autorisent celui-ci, par délibération, à instituer la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire intercommunal avec leur accord exprimé dans les conditions prévues par le II de l'article L 5211-5 du code général des collectivités territoriales ;

L'accord est demandé au conseil municipal. Il est décidé de surseoir à cette demande à 9 voix contre 5

***POINT SUR LE PROGRAMME DE VOIRIE**

Une réunion s'est tenue le 2 octobre pour définir les priorités pour les prochains mois. Des devis ont été demandés. La communauté de communes dans le cadre de sa compétence pour la voirie intra-communautaire a programmé la réfection de la Rue de la Gare. Il est rappelé qu'un fonds de concours de 45.000 € a été inscrit au budget primitif 2020

***ADRESSAGE : CONSTITUTION DE LA COMMISSION**

La commission d'adressage est constituée de : LAMASSIAUDE Jean-Michel, THIBAUD Pierre, NOVION Nathalie, BOBAN Gérard, ARNAUD François, BETZ Jean-Michel, GAURE Nadia, FOCQUENOY Sylvie, BLONDY Sandrine.

***DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER**

Une déclaration d'intention d'aliéner (D.I.A.) a été adressée à la mairie elle porte sur les parcelles AB 281 et AB 282, situées 5 Rue de l'Hôtel de Ville. Le prix de vente s'élève à 40.000 €.

Le conseil municipal donne son accord de principe pour mettre en œuvre le droit de préemption.

***PRESENTATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES (RPQS) PUBLICS
D'ASSAINISSEMENT ET D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Le conseil municipal a pris acte de la présentation des rapports sur le prix et la qualité des services (RPQS) SPA et SPANC pour l'année 2019

***PROJET DE MICRO CRECHE**

Un power point a été présenté par Nathalie NOVION et Nelly SICAUD, concernant une visite de la micro crèche de St Priest Ligoure. Le conseil municipal décide d'établir un diagnostic afin de recenser les besoins. Nelly SICAUD est chargée de prendre contact avec les services de la CAF ;

***VENTE DE TERRAIN -LOT 16 -LOTISSEMENT LA BORIE 1**

Le conseil municipal décide l'assujettissement à la TVA régime du réel normal mensuel pour cette opération isolée et éphémère

La séance est levée à 22 H 00.

Fait à PAYZAC

Le 13 novembre 2020

Le Maire,

Jean-Michel LAMASSIAUDE